

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 26/10/2023

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme.réf. [18/PFD/1765560](#) pour le bien situé
Avenue Hippocrate, 10.

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous soutenons le développement du pôle hospitalier sur le site de Louvain-en-Woluwe et qu'à ce titre, nous ne nous prononcerons pas sur l'aménagement intérieur et les besoins liés à la pratique hospitalière de la demande de permis. Cependant, nous tenons à ce que l'implantation et l'expansion du pôle hospitalier et du campus étudiant (université et hautes écoles) se fassent avec une attention particulière pour le respect du cadre de vie des riverains sur le campus et dans sa périphérie. Dans ce cadre seul l'aspect mobilité sera étudié. En outre, le délai laissé pour l'enquête publique au vu du nombre de documents à analyser ne nous permet pas d'en faire une analyse complète.

1. Mobilité

De manière générale, nous sommes inquiets de l'impact du projet et des projets connexes (IPI, IRA II, Hautes Ecoles ...) sur la mobilité des environs et plus spécifiquement sur l'avenue Chapelle-aux-Champs, le Clos Chapelles-aux-Champs, l'avenue Mounier et le carrefour entre l'avenue Mounier et l'avenue de Wezembeek.

De plus, le fait que nous ne trouvons pas dans le dossier d'évaluation claire de l'augmentation de fréquentation du site qu'entraîne le projet ne va pas nous rassurer. En effet, nous ne trouvons pas de tableau clair sur l'augmentation attendue du nombre de personnels, patients, visiteurs attendu. Ni de description certaine de l'occupation des 7 niveaux laissés à l'UCLouvain de la tour actuelle. Pourtant ces données sont indispensables à l'évaluation concrète des impacts en matière de mobilité.

1.1. Un tram aux abonnés absents

L'Étude d'incidence et l'étude mobilité de Tractebel ne semblent pas avoir pris en compte le projet de réalisation d'une ligne de tram jusqu'à l'hôpital voir jusqu'à la station de métro Kraainem. Pourtant si un tel projet voit le jour, il aura des impacts conséquents sur la mobilité et l'aménagement de la zone.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons nous prononcer avec certitude sur le futur tracé de cette ligne, mais il est probable qu'elle passe par l'avenue Hippocrate au vu de son gabarit et/ou par l'avenue Mounier (d'après une des seules mentions faites dans l'étude

d'incidence). Dans les deux cas, l'impact sera considérable.

En effet, si le tram passe par l'avenue Hippocrate, l'entrée la plus proche pour les patients/visiteurs sera celle en face du parking « esplanade ». Pourtant cette entrée jouxte les entrées logistique et urgence peu compatible avec un flux piéton sortant d'un tram.

Et si le tram passe par l'avenue Mounier, la mobilité autour du « parvis » et le rond-point Mounier/Adenauer sera perturbée voir en surchargée.

À ce sujet, nous souhaitons savoir si des contacts ont été pris avec la STIB et le Gouvernement Régional pour clarifier le projet de ligne de tram et s'il n'est pas clair, être sûre que toutes les dispositions ont été prises pour permettre sont implantation peut importe le choix qui sera porté par le futur Gouvernement.

1.2. Un Kiss and Ride étriqué

Le choix de déplacement des entrées entraîne la création d'un nouveau parvis de dépose-minute. Nous ne sommes pas convaincus par l'emprise laissée à ce dépose-minute qui nous semble trop restreinte. Nous sommes inquiets qu'il ne permette pas d'absorber le flux de véhicule venant déposer des patients/visiteurs parfois PMR qui nécessitent un temps de « déchargement » plus important que la moyenne.

En outre, le déplacement des emplacements « d'attente » des taxis au parking "gravier" ne nous convainc pas également. L'aspect peu pratique d'attendre à une centaine de mètres à l'affût des personnes sortant de l'hôpital risque de pousser les taxis à attendre ailleurs, sur le dépose-minute ou sur les emplacements destinés aux navettes.

Le risque si le dépose-minute est obstrué est que le rond-point Mounier/Adenauer soit complètement bouché.

1.3. L'incidence du déplacement des entrées

Premièrement, nous tenons à signaler les multitudes entrées créées pour les visiteurs qui ne vont pas dans le sens d'une compréhension aisée des cheminements par ces derniers.

Deuxièmement, comme évoqués plus haut, nous sommes inquiets de l'impact de ses déplacements d'entrées sur l'avenue Chapelle-aux-Champs, l'avenue Mounier et le carrefour Mounier/Wezembeek. Rappelons que les voiries (Mounier, Chapelles-Aux-Champs) ne disposent pas des gabarits pour accueillir un volume important de circulation et que, pour l'avenue Chapelle-aux-Champs, elle longe un quartier résidentiel important.

Rappelons également que l'avenue Chapelle-Aux-Champs subit déjà un fort trafic dû au campus universitaire/hospitalier et dû au trafic de transit souhaitant rejoindre le boulevard de la Woluwe ou l'avenue Vandervelde (dont le carrefour est d'ailleurs fort encombré en heure de pointe).

Rappelons encore que le carrefour Mounier/Wezembeek est la raison pour laquelle le projet de parking de transit à Kraainem doit être revu à forte baisse (plus de 50% en moins) car il est déjà à saturation.

À ce titre, nous ne sommes pas enthousiastes face au choix prix par le demandeur déplacé l'entrée principale vers l'avenue Mounier. En outre, nous nous demandons si des simulations concrètes avec les opérateurs de GPS (Waze, Google Maps, Appel Cartes ...) ont été faites afin de constater les itinéraires proposés suite à ces modifications.

1.4. Déplacement piéton

Nous félicitons le demandeur pour le percement d'une entrée depuis la place Carnoy en lieu et place d'un trajet complexe et confidentiel dans un immeuble. Cependant, la percée visuelle n'est, à notre sens, pas suffisante. En effet d'une largeur de 5 mètres entourée par des bâtiments de plus de 20 mètres de haut de part et d'autre (R+5+T), nous sommes inquiets que ce passage donne l'impression d'un couloir peu accueillant contrairement à une ouverture vers l'esplanade plantée de projet. Nous souhaitons qu'il soit envisagé de créer une ouverture plus importante.

Vue n°22, depuis la place Carnoy

Situation existante



Situation projetée



Ensuite, nous regrettons que la démarche se soit arrêtée là. En effet, une réflexion et un aménagement depuis les arrêts de métro Alma devraient être faits. De nombreux utilisateurs du métro sont désorientés en sortant de la station et la place Carnoy n'est

pas visible depuis ces arrêts. Un cheminement plus naturel et bien indiqué doit donc être mis en place.

1.5. Stationnement

De manière générale nous sommes en désaccord avec le nombre de stationnement prévu dans le projet. En effet, nous trouvons leurs nombres sous-évalués aussi bien pour le nombre de stationnements automobiles que pour les emplacements vélos.

De plus, l'étude mobilité se base sur les projections favorables de GoodMove. Rappelons que le précédent plan régional de mobilité, le plan IRIS II, n'a jamais atteint ses objectifs/prévisions de réduction de trafic.

En outre, le nombre d'emplacements prévu est inférieur de nombreux règlements (PPAS 45, RRU, PDE ...).

1.5.1. Stationnement automobile

Le projet prévoit 2566 emplacements de stationnement automobiles (et motos) dont 1574 pour le personnel et 992 pour les patients/visiteurs soit 143 emplacements de moins que la situation actuelle. Pourtant, le projet prévoit une augmentation de superficie de plus de 54 000m² ! Cette augmentation ne se fera pas sans augmentation du stationnement et sans place de stationnement supplémentaire, il se répercutera en voirie.

Malheureusement, les derniers chiffres montrent une dégradation en termes de report modal vers l'automobile ce qui n'est pas encourageant pour le futur. En outre, l'espace supplémentaire dédié au stationnement pourrait toujours être reconverti dans un second temps si le report modal a bien lieu.

1.5.2. Stationnement vélo

Au sujet du report modal, nous souhaitons également exprimé nos regrets face aux nombres d'emplacements de stationnement vélo et leurs aménagements.

Concernant les visiteurs, la (quasi)-totalité des emplacements sont disposés à l'extérieur dont certain avec des auvents. Bien qu'étant une amélioration par rapport à la situation existante, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que plus d'un vélo sur deux vendu en Belgique est désormais électrique ce qui les rend plus attractif pour les voleurs vu les prix de revente. Afin d'inciter les visiteurs à venir en vélo, il faut qu'ils se sentent en sécurité et que leur trajet soit facilité au maximum. Nous plaçons pour la mise en place d'espaces sécurisés et fermés avec des dispositifs de vidéosurveillance pour une partie des emplacements prévus.

En ce qui concerne les emplacements prévus pour le personnel, nous pensons qu'il faut être beaucoup plus ambitieux. D'autant plus que les chiffres du PDE montrent un potentiel de report modal important. Malheureusement, ce qui est proposé n'est pas suffisant. Nous souhaitons que des locaux vélo soit mis en place dans le bâtiment avec toutes les commodités nécessaires (casiers, douches ...) au même endroit. En outre, nous invitons la direction à envisager la mise en place d'incitants à l'utilisation du vélo, de la marche et des transports en commun pour les déplacements domicile-travail. La part actuelle dédiée à l'automobile est bien trop importante.

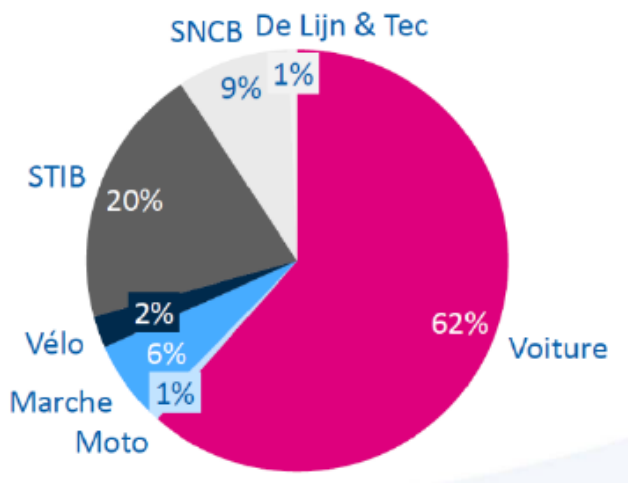


Figure 330 : Part modale des différents moyens de transports pour les trajets des employés - Source : CUSL 2017

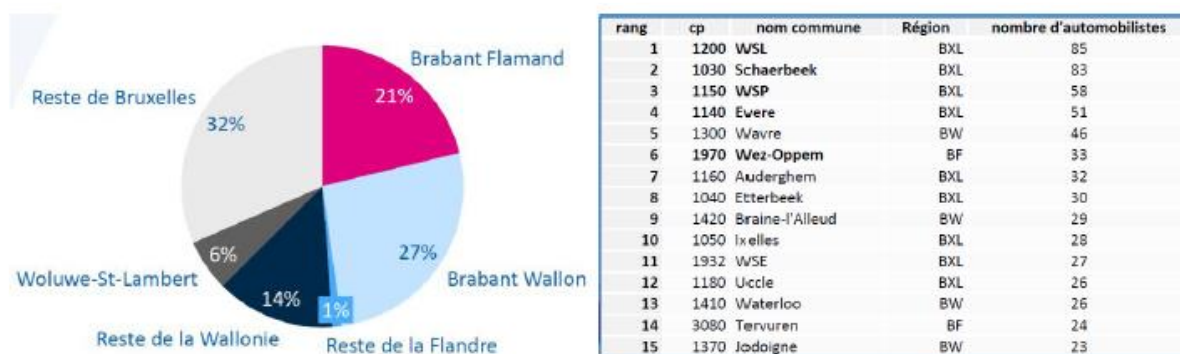


Figure 333 : Provenance des utilisateurs des parkings du personnel - Source : CUSL 2017)

2. Paysage

Nous notons que l'étude d'incidences a traité plusieurs vues et impacts sur le paysage. Cependant nous sommes déçus de ne pas retrouver une vue depuis le Moulin à Vent. En effet, l'impact du projet pourrait être très important pour ce symbole de la Commune (bien qu'il soit originaire du Hainaut).

Nous souhaitons être convoqués à la commission de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers